

## Le risque fiscal sur les paris est une chance à saisir pour un nouveau partenariat avec l'État



par Hubert Tassin, administrateur des PP

Il y a quelques semaines, le monde des courses s'est, à juste titre, alarmé à la suite d'une fuite organisée présentant dans *Les Échos* un projet de Bercy de taxes supplémentaires sur les jeux qui serait intégrée dans le projet de Loi de Finances pour 2025. Les dirigeants de notre Institution et notamment le président de France Galop, Guillaume de Saint Seine, ont réagi rapidement mobilisant leurs réseaux pour développer des arguments de bon sens contre une nouvelle taxe à l'évidence mortifère pour les filières hippiques. Ce projet a été abandonné depuis à notre grand soulagement notamment à la suite des interventions de Stéphane Pallez, la Présidente de la FdJ.

Il ne faut cependant pas se réjouir trop vite. Tirons, comme j'ai voulu le faire dans une chronique que *Jour de Galop* a bien voulu publier dès le début de l'affaire, des leçons de cette menace.

Vendredi 25 octobre 2024 - N°493

### Le projet d'origine aurait été dévastateur pour notre filière

Le projet dévoilé à l'origine par *Les Échos* n'est pas innocent et on comprend que les services du Premier ministre et du ministre du Budget (qui lui est rattaché) ont ainsi voulu tester un projet de nouvelle taxation des jeux d'argent au travers de cette fuite organisée.

Des plans de taxation des paris hippiques et plus largement des jeux d'argent ont toujours été dans les tiroirs de Bercy et en sont ressortis sous forme d'un projet de hausse de 40 % des recettes « sociales » prélevées sur les jeux et paris. Un alignement sur le taux le plus élevé a été avancé pour « simplifier » les prélèvements.

Pour les paris hippiques, la note envisagée aurait salée et destructrice. Une CSG portée à 10 % du produit brut des jeux (les pertes des parieurs) pour les paris pris dans le réseau et sur l'hippodrome et 15 % en ligne (contre 6,9 % et 10,6%) aurait impliqué au total une hausse de plus de 12 % de la fiscalité globale des paris. Si elle était répercutée aux parieurs, elle aurait bien des chances d'avoir sur les paris hippiques – donc sur les ressources des sociétés de courses- bien plus que l'impact global sur le secteur estimé par Bercy de cette nouvelle fiscalité d'une baisse de 5 % des enjeux et mises des paris et jeux en France.

## LA BOÎTE À IDÉES DU GALOP

Une seconde mesure aurait aussi pesé sur les paris hippiques avec un projet de taxe sur les dépenses publicitaires (incluant les gratifications financières des parieurs) aurait pu aggraver encore le bilan en entravant le nécessaire dynamisme de (re) conquête de parts de marché que le PMU doit avoir en ligne de mire.

Au moment où je rédige ces lignes, dans le budget en discussion, ces mesures n'y figurent plus. Pas davantage des amendements divers présentés en Commission des Finances. C'est le projet initial qui est présenté, sans les mesures spécifiques à la fiscalité des jeux et paris. Tant mieux. Mais il faut plus que jamais se garder de se réjouir trop vite face à un risque qui reste évidemment bien présent

### L'épée de Damoclès

Le premier élément qui doit nous inciter à ne pas baisser la garde est le réflexe qui a toujours été celui des services de l'État de considérer les taxes sur les jeux d'argent et donc les paris hippiques comme des variables d'ajustement.

Dans les temps anciens des ministères Giscard d'Estaing, Fourcade, Barre, Bérégovoy ou Balladur, les taxations sur les jeux d'argent et les paris étaient appelées les recettes de poche qui permettaient de boucler les budgets dans un monde de monopoles.

Pour les filières hippiques, les modifications des prélèvements d'État ont marqué depuis toujours les crises et les rebonds organisés par des protocoles entre les sociétés de courses et l'État. On avait pu espérer depuis l'ouverture de 2012 à la concurrence des paris hippiques, sportifs et du

poker en ligne que ce marché avait trouvé une certaine maturité. L'ouverture du capital de la Française des Jeux en 2019 semblait garantir la stabilité : l'État vendant des actions semblait devoir s'interdire de modifier l'univers concurrentiel en France et la fiscalité exorbitante du droits commun (prélèvements). L'agitation de ces dernières semaines montrent qu'il n'en est rien.

Un second élément doit nous maintenir particulièrement vigilants tout au long du parcours parlementaire qui précède le vote de la loi de finance. Un parlementaire peut au hasard d'un débat ressortir un amendement de dernière minute qui nous obligera alors à argumenter à nouveau ... C'est ce que nous avons ainsi vécu avec un amendement en Commission du Groupe écologiste à l'Assemblée Nationale. Le parcours législatif est semé d'embûches et le risque est très loin d'être définitivement éliminé puisque l'amendement destructeur pourrait venir du gouvernement lui-même. L'épée de Damoclès est toujours là. L'Institution et l'ensemble des socioprofessionnels sont parfaitement solidaires et la mobilisation dont, ensemble, nous devons faire preuve est parfaitement justifiée

### Reconstruire notre modèle de partenariat avec l'État

L'évolution fiscale un temps envisagée est irréaliste et dangereuse pour notre filière et la mobilisation de tous et, en premier lieu des élus nationaux et locaux connaissant les acteurs et leurs hippodromes doit être poursuivie et amplifiée. Bien sûr, il faut les saisir et à ce titre le courrier envoyé par plusieurs associations du Trot comme

## LA BOÎTE À IDÉES DU GALOP

du Galop est plus que bienvenu et reçoit l'entier soutien des PP. Mais il ne suffira pas de se placer en situation défensive vis-à-vis de l'administration du budget par ailleurs tutelle et partenaire de notre institution.

Suivons ainsi le leader sur le marché des Jeux : la FdJ. Sa présidente n'a pas écarté une aggravation, de la fiscalité qui frappe ses activités, mais propose en contrepartie l'ouverture d'un nouveau marché, celui des casinos en ligne. Ses arguments sont puissants puisque l'État a cédé des actions FdJ avec une licence de droits exclusifs, une fiscalité et un environnement concurrentiel garantis sur 25 ans. Une modification imposerait une indemnité versée aux actionnaires ou une extension des droits exclusifs. Comme la FdJ, et en travaillant ensemble sur des intérêts communs, nous devons construire une stratégie proactive sur laquelle j'aurai l'occasion de revenir.

Ainsi, le débat d'aujourd'hui doit être une opportunité de retour à une gestion partagée avec l'État. Petit à petit, la gestion des filières a perdu le fonctionnement de l'économie mixte de laquelle elles relèvent.

Sur la base de l'équilibre des filières qui était la garantie de l'État dans le cadre de l'ouverture du marché des jeux et paris de 2012, nous devons engager à nouveau une gestion réellement commune. C'est d'abord au PMU que nous devons à nouveau marcher de concert dans une stratégie de moyen et de long terme. De là peuvent dépendre les engagements – à tenir aussi avec l'État - pour les filières, leurs acteurs et pour l'aménagement des territoires au travers d'une

gestion également d'économie mixte des sociétés de courses.

Notre dossier est bon : les dotations de courses et les entretiens de nos 235 hippodromes relèvent pour une part de missions finalement d'ordre public. Mais la restauration d'une trajectoire de croissance ne pourra être obtenue sans un bouleversement des structures et un retour en responsabilité partagée de l'État aux cotés des sociétés de courses.

Il n'y a pas si longtemps, le PMU était dirigé par un binôme composé d'une personnalité choisie par l'Institution et d'un haut fonctionnaire. Nous le vivions comme une tutelle au lieu de le vivre comme une passerelle indispensable entre notre filière et Bercy

Voyons avec l'État comment remettre au cœur même du fonctionnement du PMU et de son management une harmonie indispensable pour marcher dans une même direction favorable aux intérêts de notre filière et du budget de l'État : la voie de la croissance.

Partagez avec nous vos avis, vos idées, vos critiques en nous écrivant à [associationpp@yahoo.fr](mailto:associationpp@yahoo.fr)